

DECISION

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 321-7,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018,

Vu la décision du 12 octobre 2016 nommant Pierre SITKO directeur du registre des copropriétés de l'Agence nationale de l'habitat, à compter du 1^{er} novembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Pierre SITKO à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur :

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4 000 € HT relevant de la direction du registre des copropriétés ;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € HT passés dans le cadre d'un marché public relevant de la direction du registre des copropriétés ;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant de la direction du registre des copropriétés ;
- les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières ».

Article 2 : La précédente décision du 30 mai 2017 donnant délégation de signature à Pierre SITKO est abrogée.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Lu et accepté

Le directeur du registre des copropriétés

Fait à Paris, le 12 janvier 2018

Signé : La directrice générale
de l'Agence nationale de l'habitat

Pierre SITKO

Valérie MANCRET-TAYLOR

décision mise en ligne sur le site anah.fr le :
affichée dans le hall d'accueil de l'Anah au 8, avenue de l'Opéra 75001 Paris : du 12/01/2018 au
publiée au bulletin officiel du ministère chargé du logement le : (bulletin n°)